

# TARIF LICENCE UFOLEP 2017/2018

l'adhésion au club comprend l'affiliation UFOLEP auprès de la ligue, les frais postaux et enveloppes fournies par le moto club au cours de l'année, l'achat d'encre pour l'impression des documents,...

**Le club ne fait pas de bénéfice sur l'adhésion, cette somme sert juste à faire fonctionner le club.**



## ENFANTS & JEUNES



**Tarif avec assurance APAC avec les garanties de base** (voir tableau ci-dessous)

**Licence à 68€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOLEP R6 / 29030 + l'assurance de base.

Uniquement réservée aux ENFANTS nés en 2007 et après uniquement. **ECOLE DE CONDUITE - Licence 29030**

**Licence à 144€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie) + l'assurance de base. Uniquement réservée aux JEUNES nés de 2001 à 2006. **La licence de base pour les JEUNES.**

AutreTarif **ENDURO** - Licence 29032 - 107€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 70€ / **ECOLE CONDUITE** - Licence 29030 - 70€

**Tarif avec assurance APAC avec les garanties complémentaires Option 3** (voir tableau ci-dessous)

**Licence à 90€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOELP R6 / 29030 + l'assurance complémentaire Opt.3

Pour les ENFANTS nés en 2007 et après uniquement. **ECOLE DE CONDUITE - Licence 29030 uniquement**

**Licence à 170€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOELP R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie) + l'assurance complémentaire Opt.3 Pour les JEUNES nés de 2001 à 2006. **La licence de référence pour les Jeunes !**

AutreTarif **ENDURO** - Licence 29032 - 127€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 92€ / **ECOLE CONDUITE** - Licence 29030 - 92€



## ADULTES (nés en 2000 et avant)



**Tarif avec assurance APAC avec les garanties de base** (voir tableau ci-dessous)

**Licence MX.COMP à 159€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence COMPETITION Motocross UFOLEP R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie) + l'assurance de base.

AutreTarif **ENDURO** - Licence 29032 - 119€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 83€ / **TRIAL** - Licence 29035 - 83€

**Tarif avec assurance APAC avec les garanties complémentaires Option 1 ou 2** (voir tableau ci-dessous)

**Licence MX.COMP à 186€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence COMPETITION Motocross UFOLEP R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie) + l'assurance complémentaire (option 1). **Un bon Compromis !**

AutreTarif **ENDURO** - Licence 29032 - 145€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 106€ / **TRIAL** - Licence 29035 - 106€

**Licence à MX COMP à 198 €**: elle comprend l'adhésion au club + la licence COMPETITION Motocross UFOLEP R6 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur prairie) + l'assurance complémentaire (option 2).

**C'est la meilleure licence pour rouler sans Souci ! La + recommandée !**

AutreTarif **ENDURO** - Licence 29032 - 156€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 120€ / **TRIAL** - Licence 29035 - 120€

Pour les facilités de PAIEMENT (2 ou 3 fois), **CONTACTEZ NOUS** au préalable par mail ou téléphone **Merci**

**Comparatif des indemnités suivant option d'assurance** (voir aussi annexe APAC Assurances **ALIRE** et **SIGNER**):

Nature des garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2	Option 3*
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Frais de secours et de recherches	3.049 €	3.049 €	3.049 €	3.049 €
Prestations complémentaires	458 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50% Maximum 60.980 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €	228.674 € x taux > 50% Maximum 152.450 €
Décès accidentel	7.623 €	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	7.623 €
	Compris dans l'adhésion			

\* Cette option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée, ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents (option 1 ou 2 cependant accessible à ceux-ci).

\* Prestations complémentaires : ces prestations compensent soit les pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté (ou de ses parents se rendant à son chevet pour les mineurs), soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.

\* Invalidité permanente : les capitaux mentionnés ci-dessus sont réductibles proportionnellement au degré d'invalidité fixé par expertise.

Exemple pour la garantie de base avec une invalidité de 100% :

30.490 € x 50% ..... 15.245 €  
91.470 € x 50% ..... 45.735 €  
Total ..... 60.980 €

Exemple pour les garanties 1 - 2 - 3 avec une invalidité de 100% :

76.225 € x 50% ..... 38.113 €  
228.674 € x 50% ..... 114.337 €  
Total ..... 152.450 €

\* Décès : l'indemnité en cas de décès de l'assuré au cours de la pratique des activités garanties est versée au profit :

a) des ayants droit légaux de la victime, si celle-ci est mineure,

b) au bénéficiaire désigné lors de l'adhésion si la victime est majeure, ou à défaut de bénéficiaire désigné, au conjoint de la victime, ou à défaut de ses enfants nés ou à naître ; à défaut de conjoint et d'enfants, aux ayants droit légaux.